

« En 1214, Philippe-Auguste avait forcé les bourgeois à pavier les principales voies de la ville, et le système des égouts (la rive gauche utilisait encore les égouts romains) fut complètement restauré à la même époque.

« En 1240, les capitouls de Toulouse enjoignaient aux habitants d'assurer l'écoulement des eaux devant leurs maisons, et faisaient défense de laisser couler à la rue d'autres eaux que celles de la pluie.

« Les abattoirs (écorcheries, tueries) étaient installés à la limite des villes.

« La plupart des villes du Nord, Tournai, Valenciennes, Lille, Saint-Omer, avaient un service de voirie bien ordonné ; le balayage des rues y était assuré dès le XIV<sup>e</sup> siècle.

« La ville d'Amiens était moins bien partagée ; la rivière servait d'égout collecteur et les immondices dont elle regorgeait n'étaient plus entraînées par les eaux. Les échevins s'émurent et, le 11 janvier 1462, ils prenaient une délibération qui ne manque pas de piquant. Ils remarquaient que « c'était chose layde et deshonneste de tenir pourceaux parmi une telle et si notable ville.—La ville d'Amiens, ajoutaient-ils, n'est-elle pas aussi bien ville cité honorable comme les autres ? » Il convient donc qu'à l'exemple de ces cités, elle se munisse de ramoneurs des rues. Ceux-ci furent créés aussitôt, et ils allèrent habiter un hôtel, belle maison de bois qui existe encore.

« La ville de Dijon n'avait pas attendu si longtemps ; dès le commencement du XV<sup>e</sup> siècle, six compagnons conduisant autant de tonneaux enlevaient le samedi les immondices de la rue ; en 1449 injonction fut faite à chaque habitant d'avoir à tenir nette la partie de la rue contiguë à l'hôtel. A Agen, en 1518, on condamnait un marchand qui avait laissé du bois sur la voie publique ; un propriétaire qui n'avait pas curé son fossé subit le même sort....»

Nous nous arrêterons là pour aujourd'hui ; car il faut se borner. Mais le docteur Fiessenger nous a fait beaucoup d'autres révélations du plus haut intérêt sur les mœurs du moyen âge, notamment les mesures d'assistance publique. Nous y reviendrons à l'occasion

Raoul SAINT-CLAIR.

---